

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

N°2025/73 - BIS

## SEANCE DU LUNDI 8 DECEMBRE 2025

**Date de la convocation :** L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 08/12/2025

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	15
Présents	11
Pouvoirs	3
Votants	14



Le lundi huit décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la Mairie d'Andé, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

**Étaient présents :**

MM : MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DESPLANQUE, MALVOISIN.  
Mmes : BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, LEPAGE, PLAZANET

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. DAUSTER à M. GROULT,  
Mme PICOS à M. MOGLIA,  
M. SIAUSSAT à M. MORENNE,

**Absent excusé :**

Mme JACOB

**Secrétaires de séance :** Mme LEPAGE

**Objet de la délibération :** Demande de subventions Cour de l'école.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de réfection de la cour de l'école, piloté par l'Agglomération Seine-Eure, avance.

Monsieur Le Maire présente un avant-projet, pour établir un plan de financement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- Que ce projet sera inscrit au budget primitif de l'année 2026,
- De solliciter la DETR,
- De solliciter le Département, en effectuant une demande de subventions,
- De solliciter l'Agglomération Seine-Eure, en effectuant une demande de Fonds de Concours spécifique Ecoles,
- De solliciter tout autre organisme dans le cadre d'aides financières.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à ces demandes d'aides, et à signer tous les documents nécessaires, pour financer ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Et les membres présents ayant signé au registre.  
Le Conseil Municipal accepte à

**Le Secrétaire de Séance**  
**Barbara LEPAGE**



**Le Maire,**  
**Jean-Marc MOGLIA**




En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**DELIBERATION N°2025/73 - BIS**  
**DEMANDE DE SUBVENTIONS PROJET DE RENATURATION**  
**DE LA COURS DE L'ECOLE D'ANDE**

**PLAN DE FINANCEMENT**

**Nature des travaux :** Renaturation et Rénovation de la Cour de l'école  
 (Avant-Projet)

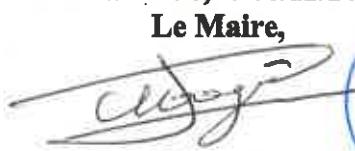
**Coût des travaux :** **277 000 €HT**

**Financement :**

• DETR 30 % :	83 100 € HT
• Fond de concours de l'Agglomération :	55 600 € HT
• Département :	27 700 € HT
• Agence Eau Seine Normandie	55 000 € HT
• Fond propre communal :	55 600 € HT

**Fait à Andé, le 08/12/2025**

**Le Maire,**



**J.M. MOGLIA**



Monsieur Le Maire présente le plan de financement du projet dans l'annexe jointe à la présente délibération.